

MEMORIAL

Journal Officiel
 du Grand-Duché de
 Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
 des Großherzogtums
 Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A—N° 55

21 août 1991

Sommaire

UNIFORME DE LA GENDARMERIE

Règlement grand-ducal du 10 avril 1991 concernant l'uniforme du corps de la Gendarmerie	page 1054
Annexe 1: Description des vêtements et accessoires de l'uniforme des sous-officiers et gendarmes masculins	1055
Annexe 2: Description des vêtements et accessoires de l'uniforme des sous-officiers et gendarmes féminins	1068
Annexe 3: Description des vêtements et accessoires de l'uniforme des officiers masculins	1070
Annexe 4: Description des vêtements et accessoires de l'uniforme des officiers féminins	1073

Règlement grand-ducal du 10 avril 1991 concernant l'uniforme du corps de la Gendarmerie.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu l'article 63 de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire, telle qu'elle a été modifiée dans la suite;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre ministre de la Force publique et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. L'uniforme de gendarmerie est une tenue déterminée, destinée à identifier et à faire reconnaître son porteur en tant que membre de la gendarmerie.

Art. 2. Pendant le service le port de l'uniforme est obligatoire pour tous les membres du corps de la gendarmerie grand-ducale.

Le commandant de la gendarmerie peut accorder une dérogation générale ou individuelle à cette obligation pour des raisons de service.

En dehors du service le port de l'uniforme est interdit sauf autorisation générale ou individuelle à accorder par le commandant de la gendarmerie.

La composition des différentes tenues est déterminée par le commandant de la gendarmerie.

Art. 3. Des brassards avec l'emblème de la gendarmerie grand-ducale ainsi que d'autres insignes ou effets spéciaux permettant l'identification des membres de la gendarmerie peuvent être portés lorsque le service est exécuté en tenue civile. Ces brassards, insignes ou effets spéciaux sont déterminés par le commandant de la gendarmerie.

Art. 4.

1) Les décorations, croix de service et les médailles commémoratives sont portées sur le devant gauche de la tunique au-dessus de la poche supérieure.

Les rubans de la croix de service et des décorations nationales ou étrangères peuvent être portés sans bijoux sous forme de bande, haute de 10 mm et de même largeur que le ruban sur le devant gauche au-dessus de la poche supérieure de la tunique et de la chemise d'été.

Le port de décorations étrangères est autorisé sous condition que ces décorations aient été remises à l'intéressé par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères.

Le port des décorations autres que celles prévues à l'alinéa précédent ou au paragraphe 2, sub a, ci-dessous ainsi que tout autre insigne est subordonné à une autorisation du ministre de la Force publique sur proposition du commandant de la gendarmerie.

2) Les décorations se portent dans l'ordre suivant du milieu du corps vers l'extérieur :

a) Les décorations luxembourgeoises :

- Ordre de la Couronne de Chêne
- Ordre de Mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau
- Ordre de Mérite
- Ordre de la Résistance 1940 - 1944
- Croix de Guerre
- Croix de Service - Médailles commémoratives (de la Maison Grand-Ducale)
- Médaille de Sauvetage
- Médaille du Mérite pour le don du sang
- Médaille du Mérite de la Protection Civile
- Médaille de mérite de l'Association grand-ducale des Anciens Militaires Luxembourgeois
- Ordre national de la médaille du Mérite Sportif

Les décorations de l'Ordre d'Adolphe de Nassau avec Couronne rangent avant celles du même grade de l'Ordre de la Couronne de Chêne. A la Cour Grand-Ducale les membres de la gendarmerie portent les insignes de l'Ordre d'Adolphe de Nassau avant ceux de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Les décorés de la médaille de mérite de l'Ordre de la Couronne de Chêne ne peuvent porter le ruban qu'avec la médaille.

b) Les décorations étrangères sont portées à la suite et à gauche des décorations luxembourgeoises, dans l'ordre chronologique de la remise.

c) Les médailles obtenues lors de compétitions sportives organisées au Grand-Duché ou à l'étranger sont portées à la suite des décorations étrangères, dans l'ordre chronologique de la remise.

Art. 5. Les vêtements et accessoires des uniformes du corps de la gendarmerie grand-ducale sont fixés aux annexes 1 à 4 qui font partie intégrante du présent règlement.

Art. 6. Pour des missions particulières les membres de la gendarmerie peuvent être autorisés à porter une tenue spéciale.

Art. 7. Le règlement grand-ducal modifié du 1^{er} août 1919 relatif à l'uniforme de la gendarmerie est abrogé.

Art. 8. Dispositions transitoires. Les effets d'habillement ne correspondant pas aux prescriptions ci-dessus mais actuellement en usage, peuvent être portés pendant une période de 18 mois à partir de la date de la mise en vigueur du présent règlement.

Art. 9. Notre ministre de la Force publique est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de la Force Publique,
Jacques F. Poos

Château de Berg, le 10 avril 1991.
Jean

ANNEXE 1

Description des vêtements et accessoires de l'uniforme des sous-officiers et gendarmes masculins

1. COIFFURES

1.1. Le shako

Le shako répond aux caractéristiques suivantes:

- matière: en cuir ou en matière synthétique similaire, recouvert sur le corps en étoffe feutrée;
- couleur extérieure: bleu foncé;
- garniture intérieure: soie rouge;
- dimensions:
 - à l'avant: 12 cm de hauteur;
 - à l'arrière: 15 cm de hauteur à la verticale et 16 cm oblique à l'arrière;
 - aux côtés: 12 cm de hauteur;
- calot (couvercle) en cuir verni noir ou en matière synthétique similaire, forme ovale avec bord vers le haut et l'extérieur;
- ruban en cuir verni noir de 2,5 cm de largeur au bord inférieur;
- visière:
 - en cuir verni à l'extérieur;
 - en cuir brun clair à l'intérieur;
 - longueur au milieu 6 cm;
 - bord extérieur: petit jonc en aluminium mince d'une largeur de 0,7 cm;
 - légèrement inclinée vers le bas;
- protège-tête à l'intérieur en cuir noir, réglable par une cordelette;
- monogramme du Souverain surmonté de la couronne grand-ducale, haut de 4,5 cm à la face avant, fixé au-dessus du ruban en cuir verni noir;
- cocarde ronde en soie dans les couleurs nationales d'un diamètre de 6 cm, son bord supérieur étant au ras du bord supérieur du shako; la couleur rouge au bord extérieur a une largeur de 0,5 cm, la couleur blanche au milieu a une largeur de 1 cm et la couleur bleue à l'intérieur a un diamètre de 3 cm;
- bloc de fixation pour cocarde et pompon: en métal, forme rectangulaire avec pointe triangulaire vers le bas; dimensions: largeur: 1,7 cm, hauteur totale: 4,5 cm; garniture: brin avec 5 feuilles de laurier de chaque côté, inclinées vers le bas, fixé par un bouton en métal de forme demi-boule vis et écrou;
- jugulaire en forme de cordon d'un diamètre de 0,5 cm en soie argentée au-dessus de la visière, fixée aux deux côtés par un bouton en métal de forme demi-boule;
- ventouses aux deux côtés d'un diamètre de 2 cm en forme de roue dentée, le centre se trouvant à 4 cm du bord supérieur, au milieu du galon en forme d'angle;
- pompon:
 - a) pour les adjudants-chefs
 - en soie argentée de forme ovale;
 - b) pour les adjudants, maréchaux des logis-chefs, maréchaux des logis, premiers brigadiers, brigadiers, premiers gendarmes-chefs, gendarmes-chefs, gendarmes de première classe et gendarmes
 - en laine blanche de mouton de forme ronde (boule);
- galon de 2,4 cm de largeur autour du bord supérieur;
- galon en V de chaque côté dont la pointe part au-dessus du ruban en cuir verni noir et dont les deux extrémités touchent le bord du galon supérieur; ouverture de l'angle à l'intérieur: 7 cm; en soie argentée mêlé d'une tresse de soie bleu ciel au milieu d'une largeur de 0,4 cm; (= 1 cm soie argentée, 0,4 cm soie bleu ciel et 1 cm soie argentée);
- mentonnière en deux parties en cuir verni noir du côté extérieur, fixée à l'intérieur au couvercle, d'une largeur de 12 mm, la largeur du ruban de fixation étant de 18 mm.

1.2. Le képi

a) Aspect du képi

Le képi de forme française (ancien type) est confectionné en étoffe de la même couleur que la tenue.

La hauteur devant du képi est de 10 cm.

La hauteur arrière est de 13 cm.

Le bord arrière supérieur dépasse de 2 cm la forme cylindrique du corps du képi.

Le calot d'un diamètre de plus ou moins 18 cm a une forme circulaire.

La visière en cuir verni noir est doublée en maroquin vert et bordée d'un jonc en cuir mince verni noir. Sa largeur apparente est de 6 cm au milieu.

Son développement extérieur est proportionné à la peinture, en moyenne il est de 38 cm.

Son inclinaison est de 30° par rapport à la base du képi.

Le képi porte au-dessus de la visière une jugulaire en argent large de 1 cm qui est fixée avec deux boutons en métal (mod. 3).

A 6 cm du bord inférieur est porté un bandeau argenté «Corps d'élite» d'une largeur de 12 mm.

Au milieu du képi entre la jugulaire et le bandeau «Corps d'élite» est porté la grenade de la gendarmerie grand-ducale (modèle 3a). Pour l'adjudant-chef, l'adjudant et le maréchal des logis-chef la grenade (modèle 3a) est remplacée par la grenade (modèle 4).

b) Distinction des grades au képi:

1. Le gendarme, le gendarme de première classe, le gendarme-chef et le premier gendarme-chef portent le même képi:
 - le calot est bordé d'une soutache bleu foncé mêlée de fils blancs dans la proportion de 4 à 1, large de 4 mm;
 - le képi porte au-dessus du bandeau «Corps d'élite» la même soutache qui tourne et qui monte.
2. Le brigadier, le premier brigadier, le maréchal des logis, le maréchal des logis-chef, l'adjudant et l'adjudant-chef portent le même képi:
 - le calot est bordé d'une soutache blanche mêlée de fils bleu foncé dans la proportion de 4 à 1, large de 4 mm;
 - le képi porte au-dessus du bandeau «Corps d'élite» la même soutache qui tourne et qui monte.
3. Pour le maréchal des logis-chef, l'adjudant et l'adjudant-chef le calot est orné d'un noeud hongrois d'un brin de la même couleur que la soutache et large de 4 mm.

1.3. Le béret

Le béret de forme française est de couleur bleu ciel. Sur le béret est porté sur la partie avant droite l'emblème de la gendarmerie grande-ducale (modèle 3).

2. LA TUNIQUE

La tunique, de couleur bleu foncé, se compose de deux devants, deux petits côtés, d'un dos en deux morceaux avec fente de milieu en bas de taille, d'un col ouvert rabattu avec revers et de deux manches. Elle descend jusqu'à la fente et se ferme droit sur la poitrine par une rangée de 4 boutons en métal (mod. 1). Les garnitures extérieures sont: deux pattes d'épaule à la couture de la manche, fermée chacune par un bouton en métal (mod. 2), 4 poches extérieures, soit deux à la hauteur de la poitrine et deux sur le devant des basques. Chaque poche est recouverte d'une patte, fermée par un bouton en métal (mod. 2). Le bas de la manche est terminé par un parement circulaire droit. Les garnitures intérieures sont: une poche intérieure gauche à hauteur de la poitrine et la doublure.

a) Devants:

Le haut des devants est rabattu pour former revers; le bord supérieur de chaque revers forme avec la cassure un angle de 50° et mesure environ 100 mm de longueur. La hauteur du revers, mesurée du bas jusqu'au point de jonction du collet varie de 150 à 190 mm. Les 4 boutons de fermeture (mod. 1) sont également espacés entre eux, le premier étant placé à la base du revers et le dernier à la hauteur du creux de la taille, le ceinturon passant entre l'avant-dernier et le dernier.

Le devant de droite qui porte ces boutons s'engage de 45 mm environ sous celui de gauche où sont percées les boutonnières correspondantes en cordonnet.

Le devant de gauche est renforcé intérieurement d'une forte toile collante sur la partie en-dessous du revers et le tombant du col, pour soutenir le poids des aiguillettes qui sont attachées à deux boutons en os ou en matière similaire, distancés entre eux de cinq (5) cm environ et placés en biais sous le revers à la hauteur du tombant du col.

Un troisième bouton en os ou en matière similaire, pour tenir en place les aiguillettes, est placé sous la patte d'épaule gauche.

Les petits côtés sont coupés d'une seule pièce dans toute leur longueur; ils sont placés en-dessous des bras.

b) Dos:

Il est formé de deux pièces assemblées en son milieu. Une fente, commençant à 20 mm environ en-dessous de la base du ceinturon, se continue jusqu'au bas. Le côté droit de la fente s'engage d'environ 70 mm sous le côté gauche pour former parementure.

Le bord inférieur de la tunique est rempli sur une hauteur de 40 mm environ et rabattu.

c) *Collet:*

Il se compose d'un dessus en un seul morceau et d'un dessous comprenant des deux côtés un pied et un tombant de forme dite «revers». Le collet prolonge, sur chaque devant, le bord supérieur des revers et s'arrête à 40 mm environ de leur extrémité pour former avec eux un cran de 90°.

Le pied du collet a 30 mm environ de hauteur en son milieu, le tombant du dessus a 40 mm environ de hauteur derrière en son milieu et est prolongé vers la doublure sur une hauteur de 30 mm environ.

Chaque tombant du col est garni d'un écusson en drap bleu ciel garni intérieurement d'une forte toile collante, sur lequel est fixée la grenade de la gendarmerie grand-ducale (modèle 3).

Pour les adjudants-chefs, les adjudants et les maréchaux des logis-chefs la grenade (modèle 3) est remplacée par la grenade (modèle 2 sur tissu noir).

L'écusson doit présenter les dimensions suivantes:

base	:	35 mm
côté latéral	:	40 mm
côté triangulaire	:	30 mm
hauteur totale	:	65 mm

d) *Manches:*

Elles sont en deux morceaux, un dessus et un dessous. Le bas de la manche est terminé par un parement circulaire de 80 mm environ de hauteur piqué à 5 mm du bord supérieur et fermé à la couture arrière. Ployé en deux, le bord inférieur des manches mesure 160 mm environ.

e) *Pattes d'épaule:*

Sur chaque épaule est fixée une patte en tissu de fond, doublée du même et garnie intérieurement d'une forte toile collante. Passepoilée d'un drap bleu ciel le long de la couture, elle est prise à sa base dans la couture du montage de la manche. Sa largeur est de 50 mm à la base et diminue progressivement jusqu'à 35 mm à son extrémité libre de forme arrondie. Elle est fixée par une boutonnière en cordonnet à un bouton en métal (mod. 2), cousu sur l'épaule à environ 30 mm du collet.

Sur les pattes d'épaule est porté le monogramme du Souverain surmonté de la couronne grand-ducale d'une hauteur totale de 4,5 cm.

f) *Poches:*

Sur chaque devant à 50 mm environ de la rangée des boutons est placée une poche de poitrine de 140 mm de largeur et de hauteur en tissu de fond, avec, au milieu, un pli dit «Watteau» d'une largeur apparente de 35 mm. Les bords inférieurs sont légèrement arrondis. Cette poche est appliquée et fixée sur le devant par une piqûre, l'entrée se trouvant à un niveau correspondant approximativement à la base du revers.

L'ouverture est garnie d'un parementage en droit-fil de 40 mm de largeur, dont 35 mm intérieurement et 5 mm extérieurement.

La poche est recouverte dans toute sa largeur d'une patte en tissu de fond appliquée sur le devant par une piqûre comme la poche elle-même et fixée à 10 mm environ au-dessus de l'ouverture. La patte est coupée à son bord inférieur en forme d'accolade et mesure 70 mm dans sa plus grande largeur. Une boutonnière en cordonnet est pratiquée au milieu de la patte et correspondant à un bouton en métal (mod. 2), fixé sur le pli «Watteau».

Au bas de chaque devant à 90 mm environ de la rangée des boutons et à 50 mm environ de la base du ceinturon est percée horizontalement l'ouverture d'une poche en croisé fixée intérieurement à la doublure. Elle comporte intérieurement un parementage en tissu de fond large de 60 mm environ. Les dimensions de cette poche sont les suivantes: 180 mm de largeur et 200 mm de hauteur. La poche est recouverte d'une patte en tissu de fond analogue à celle des poches de poitrine. Elle est appliquée à sa partie supérieure à 30 mm environ au-dessus de l'ouverture et fixée par une couture. La plus grande largeur de la patte mesure 80 mm.

La poche pratiquée au bas de chaque devant est garnie d'une fausse poche analogue à celle de la poitrine en drap de fond avec pli «Watteau» d'une largeur apparente de 40 mm appliquée et fixée sur le devant par une piqûre. Cette fausse poche dépasse l'entrée à droite et à gauche d'un centimètre. Elle mesure à sa base 240 mm environ et s'élève à 20 mm environ du bas de la basque.

Un bouton en métal (mod. 2) correspondant à la boutonnière en cordonnet est fixé sur le pli «Watteau».

g) *Garnitures intérieures:*

Le bord inférieur de la tunique est rempli sur une hauteur de 40 mm environ et rabattu.

Les devants sont garnis dans toute leur longueur d'un parementage en tissu de fond d'une largeur apparente égale de 80 mm environ. Le corsage, le dos et les manches sont doublés en satin. Le bord inférieur de cette doublure est rempli et fixé à 25 mm du bas de la tunique.

Les pattes des poches extérieures ainsi que les manches sont de même doublées en satin noir.

Le pied du tombant prolongé du collet est garni en son milieu d'un cordon de suspension.

h) *Crochets:*

A hauteur du creux de la taille dans la couture d'assemblage du devant et du petit côté sont placés deux crochets en métal de la couleur du drap de fond, destinés à supporter le ceinturon. Intérieurement ces crochets sont suspendus avec leurs oeillets à un cordon pris à sa base à la couture de l'emmanchure.

i) *Ceinturon:*

La tunique est portée avec les ceinturons suivants:

- ceinturon de cérémonie
- ceinturon en cuir noir
- ceinturon d'une largeur de 50 mm en tissu de fond qui se ferme par une boucle en métal nickelé, de forme rectangulaire, d'une longueur de 63 mm et d'une largeur de 33 mm.

j) *Divers:*

Les piqûres se font à 5 mm des extrémités afférentes.

L'emblème de la gendarmerie grand-ducale, monté sur cuir noir (modèle 5), est porté sur la poche droite supérieure.

3. LE PANTALON

Le pantalon, de couleur bleu foncé, se compose de deux devants avec une braguette et un sous-pont de deux derrières, d'une ceinture, de deux poches latérales, d'une poche de gousset et d'une poche-revolver.

Les caractéristiques du pantalon sont:

Il est confectionné en tissu de fond. Le pantalon en usage auprès de la gendarmerie est muni aux coutures latérales externes d'un passepoil en drap de couleur bleu ciel.

Le pantalon pour adjudants-chefs porte à 3 mm des coutures latérales externes une double bande noire, chacune large de 25 mm.

Devant se trouve une braguette fermée par des boutons percés dans une sous-patte en tissu de fond, parementée en croisé et adaptée sous le devant de gauche. Au devant de droite est ajouté un sous-pont également en tissu de fond, garni intérieurement d'une forte toile et parementé en croisé, destiné à recevoir les boutons en os ou en matière similaire correspondants, placés à des intervalles de 60 mm environ. Ce sous-pont s'engage sous le devant de gauche dans toute la hauteur de la braguette.

La fermeture par boutons peut être remplacée par une fermeture-éclair, cachée sous le devant gauche.

La ceinture, d'un seul morceau de chaque côté, a une hauteur égale de 40 mm environ. Elle est fermée devant à gauche par une agrafe et à droite par un oeillet en métal, fixés sur la couture qui joint la ceinture au devant du pantalon. La ceinture gauche est prolongée de 5 cm et porte une boutonnière; sur la ceinture droite est fixé un bouton en os ou en matière similaire correspondant.

Chaque côté de la ceinture est muni de 4 brides pour le ceinturon, qui sont en tissu de fond de 20 mm environ de largeur, passepoilées de satin, remplies et fixées en haut au droit-fil de toile forte intérieure, prises à leur base dans la couture d'assemblage de la ceinture.

Chacun des deux devants est muni à la base de la ceinture d'un pli à la ligne d'aplomb.

Sur le côté de chaque cuisse est pratiquée une poche en poquette, dont l'ouverture, longue de 160 mm et commençant à 40 mm du bas de la ceinture, se trouve le long et en arrière de la couture latérale respectivement du passe-poil. Les dimensions de cette poche sont les suivantes:

- longueur totale	:	360 mm
- largeur supérieure	:	150 mm
- plus grande largeur	:	180 mm

L'ouverture de la poche est parementée intérieurement en tissu de fond sur 60 mm environ de largeur.

Sous le pli d'aplomb droit est pratiquée dans la couture de base de la ceinture l'ouverture d'un gousset de montre large de 90 mm environ et profond de 80 mm environ. L'entrée est parementée intérieurement en tissu de fond sur 50 mm de profondeur.

Sur le derrière de la cuisse droite se trouve une poche-revolver en poquette, profonde de 160 mm environ, dont l'ouverture est percée à 70 mm environ en-dessous de la base de la ceinture et à 30 mm environ de la couture latérale extérieure. L'ouverture est garnie intérieurement et extérieurement d'un parementage de tissu de fond de 50 mm environ de hauteur. L'entrée est recouverte dans toute sa largeur de 160 mm environ d'une patte en tissu de fond, garnie de doublure en satin dont le pied est pris dans la couture supérieure. La patte est coupée à son bord inférieur en forme d'accolade et mesure 50 mm dans sa plus grande largeur.

L'ouverture de la poche est fermée en son milieu par une bride en satin, large de 10 mm environ, prise à son pied dans la couture d'assemblage de la doublure de la patte et du parement. Cette bride correspond à un bouton en os ou en matière similaire fixé sur la poche.

Les extrémités des ouvertures des poches et la base de la braguette sont arrêtées en cordonnet.

Le bas des jambes est rempli en dedans sur une hauteur de 40 mm environ et fixé par un point croisé. Une talonnette en croisé de coton de la couleur de fond protège le bas du derrière.

Le pantalon forme un petit pli sur le cou-de-pied et tombe au niveau du talon de la chaussure.

Le pantalon étant plié en deux et à plat est large de 270 mm environ (+/- 20 mm suivant la taille) dans la partie inférieure.

Sur proposition du commandant de la gendarmerie, le ministre de la Force publique prescrit l'augmentation ou la diminution de cette largeur en fonction de la mode.

La doublure de ceinture mesure 60 mm de largeur environ sur toute sa longueur. L'entrejambe et l'enfourchure sont doublées en satin.

4. LA CULOTTE

La composition de la culotte, de couleur bleu foncé, diffère de celle du pantalon par les deux derrières formés chacun par deux morceaux assemblés en jarret et par une fente d'ouverture.

Les caractéristiques spéciales sont:

La culotte de forme anglaise demi-large, passepoilée en drap de couleur bleu ciel aux coutures latérales externes, assez ample et longue dans sa partie supérieure ne doit pas gêner la liberté des mouvements de la jambe et spécialement du genou.

La partie supérieure de la culotte est coupée de telle manière que la longueur du côté, prise de la couture de ceinture à la couture transversale du jarret, ait 50 mm environ de plus que la mesure prise sur l'homme. Toute la partie supérieure de la culotte proprement dite est confectionnée et doublée exactement comme le pantalon.

La partie inférieure emboîtera la forme de la jambe aux fins d'éviter le retroussement de ce vêtement lors des mouvements; la longueur totale dépassera le point saillant du mollet de 130 mm environ.

Pour permettre l'ajustage du bas de la jambe, il sera réservé, à la couture d'entre-jambe, un repli de 25 mm environ pour permettre, en cas de besoin, le rélargissement de cette partie.

a) *Les derrières:*

Le derrière du haut s'arrête au jarret et est coupé transversalement à cet endroit, de manière à former une pince qui, en s'assemblant avec le derrière inférieur, permet d'emboîter assez exactement le jarret et le mollet. La couture d'assemblage des deux parties de chaque derrière est renforcée par un passement piqué de chaque côté de cette couture; l'espace entre ces deux piqûres est de 5 mm environ.

b) *Fente d'ouverture:*

Une ouverture est aménagée et arrêtée solidement à la couture latérale extérieure du bas, à 20 mm en-dessous de la couture transversale d'assemblage du jarret. Cette ouverture se ferme au moyen d'une fermeture-éclair ou de 6 boutons en os ou en matière similaire et de boutonnières correspondantes. Les boutonnières sur le devant et les boutons sur le derrière sont consolidés à l'envers par une parementure intérieure en croisé de 50 mm environ de largeur.

Le bord inférieur est parementé d'une bande en croisé.

Les dimensions invariables de la culotte sont celles indiquées pour le pantalon.

Les fentes d'ouvertures des poches passepoilées de cuisse, d'une longueur de 180 mm environ, sont percées obliquement dans la partie inférieure des devants.

5. MANTEAU

Le manteau, de couleur bleu foncé, se compose de deux devants, d'un dos en deux pièces avec fente, d'un col ouvert rabattu et de deux manches. Les devants ainsi que le dos sont ajustés à la taille.

a) *Devants:*

Le haut des devants est rabattu pour former revers; les revers sont ouverts et plats. Leur largeur est de 10 cm. Le revers gauche porte une boutonnière.

Les devants ne présentent pas de plis et croisent avec les revers qui assurent la fermeture du manteau par deux rangées de trois boutons en métal (mod. 1). La croisure est telle que, le manteau entièrement boutonné, les deux rangées de boutons forment deux lignes espacées de 19 cm au bouton supérieur, de 18 cm au bouton médian et de 17 cm au bouton inférieur. Les boutons sont placés en hauteur à des intervalles égaux depuis la base du revers jusqu'au niveau du creux de la taille.

A chaque bouton correspond une boutonnière en cordonnet sur le devant opposé.

b) *Dos:*

Le dos ne présente pas de plis. Il est formé de deux pièces assemblées par une piqûre intérieure. Cette piqûre descend au-dessous de la taille et se prolonge par une fente jusqu'au bas du dos. La longueur de cette fente est de 50 cm environ. Le côté gauche de la fente croise de 5,5 cm environ sur le côté droit. Le bord gauche de la fente est rempli en tissu de fond, percé à intervalles égaux de 3 boutonnières en cordonnet correspondant à trois boutons en métal (mod. 2), cousus sur le fond droit de la fente.

c) *Collet:*

Le collet en tissu de fond est plat. Il a une hauteur de 5 cm au milieu du dos.

Au devant il présente un angle de chaque côté qui se termine en pointe légèrement arrondie. Sur la médiatrice de l'angle est placée la grenade de la gendarmerie grand-ducale (modèle 3).

d) *Manches:*

Les manches sont en deux morceaux dont un dessus et un dessous. Ployé en deux, le bord inférieur de la manche doit arriver à la commissure du pouce de l'homme.

Le bas de la manche est terminé par un parement-botte circulaire doublé, d'un seul morceau de 15 cm de hauteur apparente, arrêté sur la couture intérieure et pris dans la couture extérieure de la manche, laissant à la partie supérieure de cette couture une fente de 2,5 cm de largeur, aux coins libres légèrement arrondis.

e) *Garnitures extérieures:*

Pattes d'épaule: Sur chaque épaule est fixée une patte en tissu de fond, garnie de la même matière, passepoilée d'un drap bleu ciel le long de la couture.

Elle est prise à sa base dans la couture du montage de la manche. Sa largeur est de 5,5 cm à la base et diminue progressivement jusqu'à 4,5 cm à son extrémité libre de forme arrondie. Elle est fixée par une boutonnière en cordonnnet à un bouton en métal (mod. 2), cousu sur l'épaule à environ 30 mm du col.

Sur les pattes d'épaule est porté le monogramme du Souverain surmonté de la couronne grand-ducale d'une hauteur totale de 4,5 cm.

Poches: Une fente de poche, longue de 20 cm environ, est percée obliquement sur chaque devant. Son milieu se trouve à 8 cm environ en-dessous du creux de la taille. Elle est recouverte d'une patte en tissu de fond, de 8 cm de hauteur, en forme de rectangle légèrement arrondi aux coins.

La patte et le fond de l'entrée sont doublés en satin. L'ouverture de la poche est solidement arrêtée aux coins et passepoilée dans toute sa largeur intérieure en tissu de fond sur une hauteur de 5 cm. La poche en droit-fil est rectangulaire et haute de 20 cm.

Une fente est percée obliquement dans les garnitures intérieures parallèlement à la fente de poche sur chaque devant. Ces fentes, destinées à faire passer les armes (revolver et matraque), portées au ceinturon en cuir sous le manteau, à l'extérieur, sont munies de fermetures-éclair.

Martingale: Dans chaque couture d'assemblage des devants avec le dos, à hauteur de la taille est prise une martingale en drap doublée de satinette, avec tête carrée, coins abattus. La martingale de gauche est percée de trois boutonnières en cordonnnet, la première à environ 20 mm de son extrémité libre, correspondant à 3 boutons en métal (mod. 2) cousus sur la martingale de droite.

f) *Garnitures intérieures:*

Doublures: Le bord intérieur des devants est garni en tissu de fond sur une largeur de 12 cm environ en haut et 7,5 cm environ en bas. Cette garniture peut être en deux morceaux.

La doublure du manteau et des manches est en satin. Les poches extérieures sont renforcées à l'intérieur des devants d'un droit-fil en croisé large de 5 cm environ et pris dans les coutures latérales.

Poche intérieure: A l'intérieur du devant de gauche à la hauteur de l'emmanchure est placée une poche ouverte de portefeuille large de 17 cm environ, profonde de 20 cm environ, en croisé de coton, garnie et passepoilée de satin.

g) *Divers:*

Les bords libres des devants, du col, des parements, des pattes d'épaule, des poches et des martingales sont remplis, rabattus et piqués à 15 mm des bords. Le bord inférieur du manteau est rempli sur une hauteur de 50 mm environ, rabattu et piqué croisé à la main.

La longueur du manteau est telle que la distance entre son bord inférieur et le sol est de 47 à 50 cm.

6. L'IMPERMEABLE

L'imperméable de couleur bleu foncé se compose de deux devants, d'un dos en deux pièces avec fente, d'un col rabattu et de deux manches. Les devants ainsi que le dos sont légèrement ajustés à la taille.

a) *Devants:*

Le haut des devants est rabattu pour former revers; les revers sont ouverts et plats. Le devant de gauche porte une boutonnière près du collet. Le devant de droite porte un petit bouton.

Les devants ne présentent pas de plis et croisent. La fermeture est assurée par une rangée de quatre boutons en os ou en matière similaire en forme de sous-patte.

b) *Dos:*

Le dos ne présente pas de plis. Il est formé de deux pièces, assemblées par une piqûre intérieure. Cette piqûre descend au-dessous de la taille et se prolonge par une fente jusqu'au bas du dos. La longueur de cette fente est de 60 cm environ. Le côté gauche croise de 5 cm environ sur le côté droit. Le bord gauche de la fente est rempli en tissu de fond.

c) *Collet:*

Le collet en tissu de fond est plat. Il a une hauteur de 5,5 cm au milieu du dos, et de 9 cm au devant où il présente un angle de chaque côté qui se termine en pointe légèrement arrondie. Sur la médiatrice de l'angle est placée la grenade de la gendarmerie grand-ducale (modèle 3).

d) *Manches:*

Les manches sont en deux morceaux dont un dessus et un dessous. Ployé en deux, le bord inférieur de la manche doit arriver à la commissure du pouce de l'homme. Le bas de la manche est droit. A 9 cm du bord inférieur de la manche se trouve une patte horizontale de 4,5 cm de largeur et de 15,5 cm de longueur. Cette patte est en tissu de fond et passepoilée d'un drap bleu ciel le long de la couture. Elle est prise à sa base dans la couture interne du montage de la manche. A son extrémité libre elle est de forme arrondie. Elle est fixée par une boutonnrière en cordonnet à un bouton en métal (mod. 2) cousu sur la manche à 2 cm de la couture externe.

e) *Garnitures extérieures:*

Pattes d'épaule: Sur chaque épaule est fixée une patte en tissu de fond, garnie de la même matière. Passepoilée d'un drap bleu ciel le long de la couture, elle est prise à sa base dans la couture du montage de la manche. Sa largeur est de 5 cm; son extrémité libre est de forme arrondie. Elle est fixée par une boutonnrière en cordonnet à un bouton en métal (mod. 2) cousu sur l'épaule à environ 3 cm du collet. Sur les pattes d'épaule sont portés des passants en tissu de fond avec les insignes de grade.

Poches: Une fente de poche, longue de 20 cm environ, est percée horizontalement sur chaque devant. Son milieu se trouve à 8 cm environ en-dessous du creux de la taille. Elle est recouverte d'une patte en tissu de fond de 6,5 cm de hauteur, en forme de rectangle légèrement arrondi aux coins.

La patte et le fond de l'entrée sont doublés en satin. L'ouverture de la poche est solidement arrêtée aux coins et passepoilée dans toute sa largeur intérieure en tissu de fond sur une hauteur de 6,5 cm. La poche en droit-fil est rectangulaire et haute de +/- 30 cm.

Une fente est percée horizontalement dans les garnitures intérieures parallèlement à la fente de poche sur chaque devant. Ces fentes, destinées à faire passer les armes (revolver et matraque) portées au ceinturon sous l'imperméable, sont munies de fermetures-éclair.

f) *Garnitures intérieures:*

Doublures: Le bord intérieur des devants est garni en tissu de fond sur une largeur de 15 cm environ en haut et de 10 cm environ en bas.

La doublure du manteau et des manches est en satin. Une poche est placée sur chaque devant à l'intérieur sur la doublure.

Une deuxième doublure (fleece) peut être fixée à l'intérieur de l'imperméable au moyen d'une fermeture-éclair qui est placée derrière le tissu de fond au bord intérieur des deux devants et qui part à la hauteur des poches.

Cette deuxième doublure est coupée de façon à permettre de faire sortir les armes par la fente des poches.

g) *Divers:*

Le collet, les pattes d'épaule et les bords des devants sont piqués à 8 mm des bords respectifs.

La longueur de l'imperméable est telle qu'il descend jusqu'à 10 cm en-dessous du creux des genoux.

7. LES SURVETEMENTS:

7.1. **L'anorak**

L'anorak, de couleur bleu foncé, se compose de deux devants et d'un dos, d'un col et de deux manches.

Il se ferme droit sur le cou, la poitrine et le ventre par une fermeture-éclair pouvant être actionnée simultanément de bas en haut et de haut en bas, ainsi que par 5 boutons de pression.

Les garnitures extérieures sont: deux pattes d'épaule à la couture de la manche, fermées chacune, soit par un bouton de pression, soit par un bouton en os en matière similaire et quatre pattes de poche, soit deux à la hauteur de la poitrine et deux sur le devant des basques. Les pattes de poche de poitrine sont fermées par une bande velcro et portent aux extrémités deux têtes de boutons de pression. Les pattes de poche sur les basques sont des pattes de fausses poches et sont fermées aux extrémités par deux boutons de pression. Elles recouvrent une fente horizontale longue de 18 cm et haute de 3 cm. A 1 cm du bord supérieur des pattes de fausses poches sur les basques et du côté du milieu du ventre est aménagée une fente verticale longue de 19 cm, maintenue fermée par une fermeture-éclair. Les fentes horizontales et verticales des deux côtés sont destinées à faire passer les armes (revolver et matraque), portées au ceinturon en cuir sous l'anorak.

Les garnitures intérieures sont: à la hauteur de la poitrine une poche intérieure gauche, une poche intérieure droite et la doublure.

Une deuxième doublure (fleece) peut être fixée à l'intérieur de l'anorak au moyen de 9 boutons en os ou en matière similaire. Ses manches sont fixées chacune en bas par 2 de ces boutons. Le bas de chaque manche est terminé par un miton en tricot élastique.

a) *Devants:*

Les deux devants sont maintenus fermés par une fermeture-éclair depuis le bas-ventre jusqu'au cou; le haut des devants ainsi que le col peuvent être rabattus pour former revers. La fermeture-éclair doit pouvoir être actionnée simultanément de bas en haut et de haut en bas. Les 2 devants sont remplis vers l'intérieur; en bas à une largeur de 8,5 cm pour élargir au commencement du col-revers et pour réduire et finir à 14 cm dans l'assemblage du col avec les devants.

Le rempli du devant gauche est droit et finit extérieurement à la monture du col. La fermeture-éclair est fixée à l'intérieur du rempli à 5 cm du bord extérieur.

Le rempli du devant droite est également droit et finit extérieurement à 18 cm de la monture du col. La fermeture-éclair est fixée à l'extérieur du rempli à 5 cm du bord extérieur.

Le devant gauche passe sur le devant droite et se ferme sur celui-ci par 5 boutons de pression.

Sur le devant droit est apposé sur velcro l'emblème en étoffe de la gendarmerie grand-ducale (modèle 2) de sorte que le bord supérieur de l'insigne soit à une distance de 1 cm du bord inférieur de la patte rabattue sur la poche de poitrine, maintenue fermée par une bande velcro et portant aux extrémités deux têtes de boutons de pression.

Au milieu de la patte rabattue de la poche de poitrine gauche est apposée sur velcro une bande en plastique bleu clair portant en lettres blanches l'inscription «GENDARMERIE».

b) *Dos:*

Le dos est formé d'une seule pièce assemblée aux deux devants. A chaque côté de l'assemblage il porte vers l'intérieur un pli double d'une profondeur de 4 cm, commençant à l'assemblage sur l'épaule et descendant jusqu'à l'assemblage inférieur de la manche sous l'aisselle. Ces plis sont destinés à permettre un libre mouvement des bras.

c) *Collet:*

Le collet se compose d'un dessus en un seul morceau et d'un dessous en un seul morceau également. L'extrémité du tombant du col forme un angle de 70 ° environ. Le dessus et le dessous sont piqués à 3 mm du bord. A l'arrière et au milieu du dessous du collet est aménagée une fente horizontale large de 20 cm pouvant être fermée par une fermeture-éclair et servant à replier un capuchon en matière synthétique entre le tissu de fond et la doublure.

Le capuchon doit être de taille à pouvoir être enfilé sur la tête coiffée du képi; en outre, il doit comporter un dispositif de fermeture apte à être noué sous le menton.

d) *Manches:*

Les manches sont en deux morceaux dont un dessus et un dessous. Le bas de la manche est rempli vers l'intérieur et est droit. Au bord inférieur de la manche se trouve une patte horizontale de 4,5 cm de largeur et de 10 cm de longueur. Cette patte est en tissu de fond et elle est prise à sa base dans la couture interne du montage de la manche. A son extrémité libre elle est de forme triangulaire. Elle est fixée par un bouton de pression. Un deuxième bouton de pression (partie inférieure) est fixé à une distance de 8,5 cm du premier pour permettre une fermeture étanche autour du bras.

e) *Pattes d'épaule:*

Sur chaque épaule est fixée une patte en tissu de fond et doublée du même. Elle est prise à sa base dans la couture du montage de la manche. Sa largeur est de 4 cm; son extrémité libre est de forme triangulaire.

Elle est fixée, soit par un bouton de pression, soit par un bouton en os ou en matière similaire sur l'épaule à environ 4 cm de la couture du collet.

Dans ce dernier cas, elle est munie d'une boutonnière en cordonnet.

Sur les pattes d'épaule sont portés les insignes de grade.

f) *Poches:*

Chaque devant est muni d'une poche de poitrine d'une largeur de 16,5 cm et d'une profondeur de 19 cm. Les poches en question sont fixées sur la face intérieure de la doublure. Chaque poche est recouverte sur toute sa largeur d'une patte en tissu de fond appliquée sur le devant par une piqûre et fixée à 3 cm environ au-dessus de l'ouverture. La patte de la poche de poitrine est de forme rectangulaire d'une hauteur de 7,5 cm et d'une longueur de 15,5 cm.

La poche de poitrine est placée de façon à ce que le bord supérieur de la patte soit distant de 18 cm de la couture du devant et du dos aménagée sur l'épaule.

La patte de fente de la fausse poche sur la basque est de forme rectangulaire d'une hauteur de 7,5 cm et d'une longueur de 20,5 cm. Elle est placée de façon à ce que le bord inférieur de la patte de la poche de poitrine soit distant de 23 cm du bord supérieur de la patte inférieure.

Sous la patte inférieure, à 2 cm du bord supérieur est percée horizontalement une fente longue de 18 cm et haute de 3 cm, destinée à faire passer les armes (revolver et matraque), portées au ceinturon en cuir sous l'anorak.

g) *Garnitures intérieures:*

Les devants, le dos et les manches sont doublés en matière synthétique propre à garantir une protection efficace contre le froid.

Le bord inférieur de cette doublure se trouve à 1 cm du bord inférieur du tissu de fond (devants et dos), qui est rempli vers l'intérieur et piqué avec celui-ci à une distance de 2,5 cm.

Sur la face intérieure de la doublure sont fixées, à hauteur de la poitrine, deux poches larges de 16,5 cm et d'une profondeur de 19 cm, pouvant être fermées au moyen d'une fermeture-éclair.

Chacune de ces poches est munie d'une pochette porte-crayon à bille.

La deuxième doublure (fleece) est munie à la hauteur de la poitrine à gauche et à droite sur sa face intérieure d'une poche, large de 16,5 cm et d'une profondeur de 19 cm, se fermant par une fermeture-éclair.

Chacune de ces poches est munie d'une pochette porte-crayon à bille.

Les devants de la deuxième doublure descendent jusqu'au milieu de la fente de sortie d'armes aménagée sur les basques des deux devants de l'anorak; le dos descend jusqu'à 9 cm du bord inférieur du dos de l'anorak.

7.2. **Le blouson**

Le tissu, la façon et le modèle seront déterminés par arrêté ministériel.

8. CHEMISES UNIFORMES

Les différentes chemises ont les caractéristiques suivantes:

8.1. **Chemise d'hiver, modèle classique:** (chemise uniforme, manches longues)

- tissu: uni sans fantaisie;
- coloris: bleu clair;
- col classique;
- gorge anglaise;
- poignet non arrondi combi, avec un bouton et deux boutonniers;
- 2 poches de poitrine avec soufflet et patte, fermeture bouton;
- 2 pattes d'épaule, fermeture bouton; la longueur des pattes d'épaule est de 13 cm; la largeur est de 5 cm à la base et diminue progressivement jusqu'à 3,5 cm à son extrémité libre en forme de pointe fixée par un bouton;
- façon: légèrement taillée.

8.2. **Chemise d'été, modèle classique:** (chemise uniforme, manches longues)

- tissu: uni sans fantaisie;
- coloris: bleu clair;
- col classique;
- gorge anglaise;
- poignet non arrondi combi, avec un bouton et deux boutonniers;
- 2 poches de poitrine avec soufflet et patte, fermeture bouton;
- 2 pattes d'épaule, fermeture bouton; longueur et largeur idem que sous 8.1. ci-dessus;
- façon: légèrement taillée.

8.3. **Chemise d'été, modèle sport:** (chemise uniforme, manches courtes)

- tissu: uni sans fantaisie;
- coloris: bleu clair;
- col sport;
- plastron;
- manches courtes, imitation de rabat de 35 mm;
- 2 poches de poitrine avec soufflet et patte, fermeture bouton;
- 2 pattes d'épaule, fermeture bouton; longueur et largeur idem que sous 8.1. ci-dessus;
- façon: légèrement taillée.

8.4. **Chemise blanche, modèle classique:** (Chemise uniforme, manches longues)

- tissu: uni sans fantaisie;
- coloris: blanc;
- col classique;
- gorge anglaise;
- poignet non arrondi combi, avec un bouton et deux boutonniers;
- façon: légèrement taillée.

Remarque: L'emblème de la gendarmerie grand-ducale, monté sur cuir noir, (modèle 5) est porté sur la poche droite des chemises décrites sous 8.1., 8.2. et 8.3. ci-dessus quand elles sont portées sans tunique.

9. LES CRAVATES

La cravate d'une longueur totale de 45 cm se compose d'un pendant de 40 cm en laine/polyester, satinée intérieurement de 10 cm et d'un noeud avec fermeture automatique, haut de 5 cm.

Teintée soit d'un bleu foncé, soit d'un noir décent, les dimensions mesurées à la base du triangle se situent entre 7,5 et 8,5 cm au maximum.

10. LES PULLOVERS

10.1. Le pullover en -V -

Le pullover, de couleur bleu foncé, se compose de deux manches longues rétrécies aux extrémités par un parement haut de 7,5 cm, d'une partie dorsale et d'un devant, les deux parementés de 8,5 cm. La partie du devant présente un décolleté en forme de -V - doublé de 1,5 cm et aux dimensions suivantes: hauteur 25 cm, largeur au col 13 cm. L'emblème de la gendarmerie grand-ducale en soie artificielle argentée (modèle 2) est placé au côté gauche, le centre se trouvant à 13 cm de l'axe vertical et à 24 cm du haut de l'épaule.

10.2. Le pullover à col roulé:

Le pullover, de couleur bleu clair, se compose de deux manches longues, doublées de 6,5 cm aux extrémités, d'une partie dorsale lisse et d'un devant, les deux parementés de 6,5 cm. Le devant présente un dessin de 12 bandes de 1 cm, espacées entr'elles de 3 cm. Le col roulé, doublé, est haut de 7 cm. L'emblème de la gendarmerie grand-ducale en soie artificielle argentée (modèle 2) est placé au côté gauche, le centre se trouvant à 13 cm de l'axe vertical et à 24 cm du haut de l'épaule.

11. L'ECHARPE

L'écharpe, de couleur bleu clair, a une longueur de 130 cm et une largeur de 30 cm.

12. LES GANTS

- 12.1. Gants en étoffe lavable, couleur blanche sans fantaisie.
- 12.2. Gants en cuir noir non fourrés, sans fantaisie.
- 12.3. Gants en noir fourrés, sans fantaisie.

13. LES CHAUSSETTES

- 13.1. Chaussettes, couleur noire, tige courte.
- 13.2. Chaussettes, couleur noire, tige moyenne.
- 13.3. Chaussettes, couleur noire, tige longue.

14. LES CHAUSSURES

14.1. Souliers bas:

Souliers bas en cuir noir sans fantaisie avec semelles en cuir ou en caoutchouc noir.

14.2. Bottines de ville:

Bottines en cuir noir sans fantaisie avec semelles en cuir ou en caoutchouc noir; à tige montante demi-hauteur; à élastiques ou à fermeture-éclair.

14.3. Bottillons:

Bottillons en cuir noir sans fantaisie avec semelles en cuir ou en caoutchouc noir; à tige montante demi-hauteur; avec soufflet et fermeture à oeillets, lacets noirs.

14.4. Bottines de combat:

Bottines de campagne en cuir noir sans fantaisie avec semelles profilées en caoutchouc noir; à tige montante demi-hauteur; avec soufflet et fermeture à oeillets, lacets noirs, bouts avant et arrière renforcés.

14.5. Bottes en caoutchouc:

Bottes entièrement en caoutchouc noir avec semelles profilées, tige haute et soquettes en feutre.

14.6. Bottes en cuir noir:

Bottes entièrement en cuir noir avec semelles lisses, tige haute, bout arrière renforcé.

15. LES INSIGNES DE GRADE

15.1. Insignes de grade à porter sur les deux manches de la tunique et du manteau:

Gendarme: pas d'insignes de grade

Gendarme de première classe: un galon en argent, large de 10 mm, en forme d'angle de 45° ouvert vers le bas, fixé sur tissu noir de forme triangulaire, d'une hauteur de 12 cm sur la verticale, porté sur les manches immédiatement au-dessus des parements. Le galon est mêlé au milieu sur toute sa longueur d'une tresse de soie bleu ciel, large de 2 mm.

Gendarme-chef:	deux galons en argent du même type que celui du gendarme de première classe; le 2e galon se trouvant à l'intérieur du 1er galon et séparés entre eux d'une bande de 2 mm.
Premier gendarme-chef:	trois galons en argent du même type que celui du gendarme de première classe; le 2e galon et le 3e galon se trouvant à l'intérieur du 1er galon et séparés entre eux d'une bande de 2 mm.
Brigadier :	un galon en argent, large de 10 mm, en forme d'angle de 45° ouvert vers le bas, fixé sur tissu noir de forme triangulaire d'une hauteur de 12 cm sur la verticale, porté sur les manches immédiatement au-dessus des parements. Le galon est mêlé au milieu sur toute sa longueur d'une tresse de soie, également en argent, large de 2 mm.
Premier brigadier :	deux galons en argent du même type que celui du brigadier ; le 2e galon se trouvant à l'intérieur du 1er galon et séparés entre eux d'une bande de 2 mm.
Maréchal des logis:	trois galons en argent du même type que celui du brigadier ; le 2e galon et le 3e galon se trouvant à l'intérieur du 1er galon et séparés entre eux d'une bande de 2 mm.
Maréchal des logis-chef:	un galon en argent, modèle lieutenant, fixé en biais sur un tissu noir de forme rectangulaire. La pointe avant-bas du galon coïncide avec la pointe inférieure intérieure du tissu noir; la pointe arrière-bas du galon est fixée à une distance de 30 mm de la pointe inférieure extérieure du tissu noir. Les bords sont coupés suivant une verticale. Le tissu noir est fixé sur les manches immédiatement au-dessus des parements.
Adjudant:	deux galons en argent, modèle lieutenant en premier, fixés en biais sur un tissu noir de forme rectangulaire.
Adjudant-chef:	trois galons en argent, modèle capitaine, fixés en biais sur un tissu noir de forme rectangulaire.

Les contrôleurs d'arrondissement et les secrétaires-contrôleurs portent une couronne argentée sur fond de feutre noir sur chaque manche de la tunique, du manteau et de l'imperméable à 20 cm du bord inférieur.

- 15.2. Insignes de grade à porter sur d'autres vêtements, sur les pattes d'épaule et les passants.
Mêmes galons que ceux décrits sous 15.1. ci-dessus, mais réduits proportionnellement.

16. LES ACCESSOIRES

16.1. Les ceinturons:

16.1.1. Le ceinturon en cuir:

Le ceinturon large de 50 mm est en cuir noir. Les parties métalliques sont en métal blanc.

Au ceinturon peuvent être portés, en cuir noir :

- un porte-chargeur,
- un porte-menotte,
- un porte-matraque,
- un porte-lampe torche,
- une gaine pour arme de poing et autres accessoires.

16.1.2. Le ceinturon en tissu de fond:

Ceinturon d'une largeur de 50 mm en tissu de fond qui se ferme par une boucle en métal nickelé, de forme rectangulaire.

16.1.3. Le baudrier:

Le baudrier en cuir noir, du type anglais (officier) est composé d'un ceinturon et d'une bandoulière portée sur l'épaule droite. Les parties métalliques sont en métal blanc.

16.1.4. Le ceinturon de cérémonie:

Le ceinturon est en soie bleu clair, renforcé de cuir noir à l'intérieur; bordé de 2 rubans en soie argentée d'une largeur de 2,5 mm, espacés des bords extérieurs de 5 mm. Largeur totale: 5 cm.

La fermeture type «boy-scout» est en métal argenté et elle est soutenue de chaque côté par une patte d'une largeur de 2,5 cm en soie bleue bordée de 2 rubans en soie argentée, identique au ceinturon.

La plaque ronde est munie de l'emblème de la gendarmerie grand-ducale (modèle 4).

16.1.5. Le ceinturon pour pantalon et culotte:

Ceinturon Webb de couleur bleue, large de 3 cm avec boucle en métal blanc.

16.2. L'écu avec l'emblème de la gendarmerie grand-ducale:

L'écu en métal blanc porte sur fond d'azur l'emblème de la gendarmerie grand-ducale (modèle 5). L'écu a une largeur de 30 mm et une hauteur de 40 mm. Il est fixé sur un support en cuir noir. L'écu est porté sur la poche de poitrine droite de la tunique et de la chemise bleue si celle-ci est portée sans tunique.

16.3. Les boutons:

Il existe trois modèles de boutons portant la grenade allumée (modèle belge), en métal blanc.

Modèle n° 1	diamètre 22 mm
Modèle n° 2	diamètre 18 mm
Modèle n° 3	diamètre 10 mm

16.4. Les boutons de manchette:

16.4.1. - Modèle 1 -

Ces boutons de manchette sont de forme carrée (16 x 16 mm), et portent la grenade allumée (modèle belge), en métal blanc.

16.4.2. - Modèle 2 -

Ces boutons de manchette sont de forme rectangulaire (18 x 20 mm), et portent l'emblème de la gendarmerie grand-ducale (modèle 7), en métal blanc recouvert d'argent oxydé.

16.5. L'épingle de cravate:

L'épingle de cravate a la forme d'une barrette rectangulaire portant l'emblème de la gendarmerie grand-ducale (modèle 6), en métal blanc recouvert d'argent oxydé.

16.6. Les signes distinctifs:

Des signes distinctifs spéciaux tels que brassard, coiffure spéciale, insigne etc. peuvent être portés par les membres de la gendarmerie opérant en tenue civile.

Ces signes distinctifs sont à définir par arrêté ministériel.

16.7. Les trèfles (épaulettes) et aiguillettes:

Les épaulettes et aiguillettes sont en fil tressé argenté; les épaulettes sont munies du monogramme du Souverain surmonté de la couronne grand-ducale, haut de 4,5 cm.

16.8. Epauletttes pour chemise:

Les épaulettes du type français de couleur bleu foncé portant la grenade de la gendarmerie grand-ducale (modèle 5) et les insignes de grade sont portées avec la chemise d'été (type manches courtes et type manches longues).

Les épaulettes portent à 2 cm de leur pointe un bouton en métal (mod. 3).

16.9. Passants:

Des passants en tissu de fond ou en tissu bleu foncé avec les insignes de grade peuvent être portés avec différents vêtements.

16.10. L'emblème de la gendarmerie:

L'emblème de la gendarmerie est composé d'une grenade allumée brochant sur des sabres, entouré de lauriers et surmonté de la couronne grand-ducale, le tout d'argent.

Modèles autorisés:

- Modèle 1 - Les proportions de l'emblème du drapeau de la gendarmerie sont de 0,50 m en hauteur et de 0,425 m en largeur à la base, le tout par rapport aux dimensions du drapeau (proportion 1-1).
Les emblèmes de modèle réduit sont conçus de façon à garder les proportions fixées ci-dessus.
- Modèle 2 - Le modèle 2 est réduit par le facteur de 0,075 aux dimensions de 6,67 cm en hauteur et de 5,67 cm en largeur à la base.
Il est brodé sur tissu noir.
Ce modèle est porté sur les survêtements, les pullovers et les vestes des équipements spéciaux.
- Modèle 3 - Le modèle 3 a les mêmes dimensions que le modèle 2. Il est en métal blanc et fixé sur tissu noir.
Ce modèle est porté sur le béret et sur le chapeau des fonctionnaires féminins, ainsi que sur le casque de la tenue de service pour le maintien de l'ordre.
- Modèle 4 - Le modèle 4 est réduit par le facteur 0,175 aux dimensions de 2,86 cm en hauteur et de 2,43 cm en largeur à la base.
Ce modèle se trouve en relief sur la plaque ronde de la fermeture métallique argentée du ceinturon de cérémonie.
- Modèle 5 - Le modèle 5 est réduit par le facteur 0,185 aux dimensions de 2,70 cm en hauteur et de 2,30 cm en largeur à la base.
Ce modèle se trouve sur l'écu de la gendarmerie, qui est en métal blanc avec fond d'azur, monté sur cuir noir.

- Modèle 6 - Le modèle 6 est réduit par le facteur 0,215 aux dimensions de 2,33 cm en hauteur et de 1,98 cm en largeur à la base.
Entre les poignés des sabres se trouve sur 2 lignes l'inscription « Gendarmerie Grand-Ducale ». L'emblème et l'inscription « Gendarmerie Grand-Ducale », se trouvent en relief sur une plaquette fixée à une barrette rectangulaire munie d'une pince à ressort, le tout formant l'épingle de cravate en métal blanc recouvert d'argent oxydé.
- Modèle 7 - Le modèle 7 est réduit par le facteur 0,285 aux dimensions de 1,75 cm en hauteur et de 1,49 cm en largeur à la base.
Ce modèle est fixé en relief sur une plaquette rectangulaire munie d'une fermeture à charnière, le tout formant le bouton de manchette en métal blanc recouvert d'argent oxydé.

16.11. La grenade de la gendarmerie:

La grenade de la gendarmerie est une grenade allumée à 8 langues de flamme, reposant sur une boule surmontée d'un protège-chaud sur socle, le tout d'argent. Les 8 langues de flamme sont disposées comme suit:

1 langue de flamme au milieu, reposant sur le protège-chaud et surmontée d'une 2e langue de flamme plus petite; ces deux langues de flamme sont flanquées à chacun des deux côtés de 3 langues de flamme partielles et superposées, celles du bas reposant également sur le protège-chaud, celles du haut finissent aux côtés de la langue de flamme supérieure du milieu.

Modèles autorisés:

- Modèle 1 - Les proportions de la grenade du drapeau de la gendarmerie sont de 0,325 m en hauteur et de 0,09 m en largeur au milieu des langues de flamme et de 0,08 en diamètre de la boule, le tout par rapport aux dimensions du drapeau (proportion 1-1).
Les grenades de modèle réduit sont conçues de façon à garder les proportions fixées ci-dessus.
- Modèle 2 - 5 langues de flamme libres qui se réunissent à leur base. Dimensions: hauteur totale 4,33 cm, largeur au milieu des langues de flamme 1,6 cm, diamètre de la boule 1,5 cm, le tout brodé en fil argenté.
Le modèle 2 sans tissu noir est porté par les officiers sur l'écusson en drap bleu ciel au col de la tunique.
Le modèle 2 sur tissu noir est porté par les adjudants-chefs, les adjudants et les maréchaux des logis-chefs sur l'écusson en drap bleu ciel au col de la tunique.
- Modèle 3 - Le modèle 3 est une réduction du modèle 1, le tout en métal blanc léger de couleur argentée, aux dimensions suivantes:
Hauteur totale 4,20 cm, largeur au milieu des langues de flamme 1,4 cm, diamètre de la boule 1 cm.
Le modèle 3 est porté au col du manteau et de l'imperméable par les officiers, sous-officiers et gendarmes, ainsi que sur l'écusson en drap bleu ciel au col de la tunique par les sous-officiers et les gendarmes, à l'exception des adjudants-chefs, des adjudants et des maréchaux des logis-chefs.
- Modèle 3a - Le modèle 3a est analogue au modèle 3, avec les dimensions suivantes:
Hauteur totale 3,50 cm, largeur au milieu des langues de flamme 1,20 cm, diamètre de la boule 0,80 cm.
- Modèle 4 - 4 doubles langues de flamme libres qui se réunissent à leur base. Celle de droite porte au côté extérieur 6 petites pointes doubles de langue de flamme libres, le tout tissé en fil argenté, aux dimensions suivantes:
Hauteur total 3,70 cm, largeur au milieu des langues de flamme 1,50 cm, diamètre de la boule 1,30 cm.
Sous les langues de flamme sont fixées 16 paillettes argentées, réparties de gauche à droite comme suit:
3 à la 1ère langue et 7 à la 3e langue et 6 à la 4e langue. Ces dernières sont réparties sous les petites pointes de bas en haut comme suit:
2 à la 2e pointe, 3 à la 4e pointe et 1 à la 6e pointe.
Ce modèle est porté sur le képi par les officiers, les adjudants-chefs, les adjudants et les maréchaux des logis-chefs.
- Modèle 5 - Le modèle 5 reproduit la flamme du modèle 1, le tout tissé en fil argenté, aux dimensions suivantes:
Hauteur totale 2,80 cm, largeur au milieu des langues de flamme 1 cm, diamètre de la boule 0,9 cm.
Le modèle 5 est porté sur les épaulettes pour chemise par les officiers, les sous-officiers et les gendarmes.
- Modèle 6 - Le modèle 6 est réduit par le facteur de 0,191 aux dimensions de 1,70 cm en hauteur, de 0,47 cm en largeur au milieu des langues de flamme et de 0,42 cm en diamètre de la boule, le tout en argent sur fond d'azur appliqué sur une plaque ovale en métal blanc.
Ce modèle est porté sur le col gauche de la veste d'un complet civil à l'occasion des services de protection rapprochée.

17. LA TENUE DE SOIREE

Les sous-officiers et gendarmes peuvent être autorisés à porter une tenue de soirée.

ANNEXE 2

Description des vêtements et accessoires de l'uniforme des sous-officiers et gendarmes féminins.

1. COIFFURES

1.1. Le shako :

Le shako est décrit à l'annexe 1 sous 1.1.

1.2. Le béret :

Le béret est décrit à l'annexe 1 sous 1.3.

1.3. Le chapeau :

a) Aspect du chapeau :

Le chapeau est de couleur bleue. Il est composé d'une calotte souple aplatie et d'un bord.

Autour de la calotte et reposant sur le bord est porté un bandeau argenté «Corps d'élite» d'une largeur de 12 mm.

Au milieu au-dessus du bandeau «Corps d'élite» est porté l'emblème de la gendarmerie grand-ducale (modèle 3). Le bord inférieur de l'emblème repose sur le bord supérieur du bandeau «Corps d'élite».

b) Distinction des grades au chapeau :

1. - Le gendarme, le gendarme de première classe, le gendarme-chef et le premier gendarme-chef portent le même chapeau :
 - une soutache bleu foncé mêlée de fils blancs dans la proportion de 4 à 1, large de 4 mm ;
2. - Le brigadier, le premier brigadier, le maréchal des logis, le maréchal des logis-chef, l'adjudant et l'adjudant-chef portent le même chapeau :
 - une soutache blanche mêlée de fils bleu foncé dans la proportion de 4 à 1, large de 4 mm.

2. LA TUNIQUE

Elle est de la même coupe que celle des sous-officiers et gendarmes masculins décrite à l'annexe 1 sous 2., mais adaptée aux formes du corps féminin.

Les dimensions des poches peuvent être réduites.

3. LE PANTALON

Il est de la même coupe que celui des sous-officiers et gendarmes masculins décrit à l'annexe 1 sous 3., mais adapté aux formes du corps féminin.

4. LA CULOTTE

Elle est de la même coupe que celle décrite à l'annexe 1 sous 4., mais adaptée aux formes du corps féminin.

5. LA JUPE-CULOTTE

La jupe-culotte, de couleur bleu foncé, se compose de deux devants et de deux derrières, d'une ceinture et d'une poche de gousset située sur le côté droit. Elle est confectionnée en tissu de fond. La jupe-culotte en usage auprès de la gendarmerie est munie aux coutures latérales externes d'un passepoil en drap de couleur bleu ciel de la ceinture jusqu'au bas.

La jupe-culotte pour adjudants-chefs porte à 3 mm des coutures latérales externes une double bande noire, chacune large de 25 mm de la ceinture jusqu'au bas.

Du côté gauche se trouve une fente fermée par fermeture-éclair placée sous deux sous-pattes.

La ceinture, d'un seul morceau sur le devant et le derrière a une hauteur égale de 40 mm. Elle est fermée sur le côté gauche par une agrafe et à droite par un oeillet en métal, fixés sur la couture qui joint la ceinture au derrière gauche. La ceinture de devant est prolongée de 5 cm et porte une boutonnrière ; sur la ceinture arrière est fixée un bouton en os ou en matière similaire correspondant. La doublure de ceinture mesure 60 mm de largeur sur toute la longueur.

Chaque côté de la ceinture est muni de 4 brides pour le ceinturon, qui sont en tissu de fond de 20 mm environ de largeur, passepoilées de satin, remplies et fixées en haut au droit-fil de toile forte intérieure, prises à leur base dans la couture d'assemblage de la ceinture.

Sur le côté droit devant est pratiquée dans la couture de base de la ceinture l'ouverture d'un gousset de montre large de 90 mm et profond de 80 mm. L'entrée est parementée intérieurement en tissu de fond sur 50 mm de profondeur.

La jupe-culotte est du modèle droit avec pli couché devant et derrière. Le bas des jambes est rempli en dedans sur une hauteur de 40 mm environ et fixé par un point croisé.

La jupe-culotte tombe jusqu'à 3 cm en-dessous du creux du genou. L'augmentation ou la diminution de cette hauteur peuvent varier en fonction de la mode.

6. LA JUPE

La jupe, de couleur bleu foncé, se compose de deux devants et de deux derrières, d'une ceinture et d'une poche de gousset.

Elle est confectionnée en tissu de fond et munie aux coutures latérales externes d'un passepoil en drap de couleur bleu ciel.

La jupe pour adjudants-chefs porte à 3 mm des coutures latérales externes une double bande noire, chacune large de 25 mm.

Du côté gauche se trouve une fente fermée par fermeture-éclair placée sous deux sous-pattes.

La ceinture, d'un seul morceau sur le devant et le derrière, a une hauteur de 40 mm. Elle est fermée sur le côté gauche par une agrafe et à droite par un oeillet en métal, fixés sur la couture qui joint la ceinture au derrière gauche. La ceinture de devant est prolongée de 5 cm et porte une boutonnrière; sur la ceinture arrière est fixé un bouton en os ou en matière similaire correspondant. La doublure de ceinture mesure 60 mm de largeur sur toute la longueur.

Chaque côté de la ceinture est muni de 4 brides pour le ceinturon, qui sont en tissu de fond de 20 mm environ de largeur, passepoilées de satin, remplies et fixées en haut au droit-fil de toile forte intérieure, prises à leur base dans la couture d'assemblage de la ceinture.

Sur le côté droit devant est pratiquée dans la couture de base de la ceinture l'ouverture d'un gousset de montre large de 90 mm et profond de 80 mm. L'entrée est parementée intérieurement en tissu de fond sur 50 mm de profondeur.

La jupe est du modèle droit avec pli couché devant.

Le bas de la jupe est rempli en dedans sur une hauteur de 40 mm environ et fixé par un point croisé.

La jupe tombe jusqu'à 5 cm en-dessous du creux du genou.

L'augmentation ou la diminution de cette hauteur peuvent varier en fonction de la mode.

7. LA TENUE DE SOIREE

Les sous-officiers et gendarmes peuvent être autorisés à porter une tenue de soirée.

8. LE MANTEAU

Il est de la même composition que celui décrit à l'annexe 1 sous 5., mais adapté aux formes du corps féminin.

9. L'IMPERMEABLE

Il est de la même composition que celui décrit à l'annexe 1 sous 6.

10. LES SURVETEMENTS

Ils sont de la même coupe que ceux décrits à l'annexe 1 sous 7.

11. CHEMISES UNIFORMES

Les chemises sont de la même coupe que celles décrites à l'annexe 1 sous 8., mais adaptées aux formes du corps féminin.

12. LES CRAVATES

Les cravates sont les mêmes que celles décrites à l'annexe 1 sous 9.

13. LES PULLOVERS

Les pullovers sont les mêmes que ceux décrits à l'annexe 1 sous 10.

14. L'ECHARPE

L'écharpe est la même que celle décrite à l'annexe 1 sous 11.

15. LES GANTS

Les gants sont les mêmes que ceux décrits à l'annexe 1 sous 12.

16. LES CHAUSSETTES ET LES BAS

16.1. Les chaussettes sont les mêmes que celles décrites à l'annexe 1 sous 13.

16.2. Les bas et les collants sont de couleur chair, en tissu sans fantaisie et sans couture.

17. LES CHAUSSURES

17.1. Souliers bas:

Les souliers sont du genre escarpin en cuir noir sans fantaisie avec semelles en cuir ou en caoutchouc noir. Les talons ont une hauteur de 2 à 5 cm.

- 17.2. Bottes en cuir noir :
Bottes entièrement en cuir noir avec semelles lisses, tige haute, sans fantaisie. Les talons ont une hauteur de 2 à 5 cm.
- 17.3. Bottines de combat:
Elles sont du même modèle que celles décrites à l'annexe 1 sous 14.4.
- 17.4. Bottes en caoutchouc:
Elles sont du même modèle que celles décrites à l'annexe 1 sous 14.5.
18. LES INSIGNES DE GRADE
Les insignes de grade sont décrits à l'annexe 1 sous 15.
19. LES ACCESSOIRES
Les accessoires sont décrits à l'annexe 1 sous 16.

ANNEXE 3

Description des vêtements et accessoires de l'uniforme des officiers masculins.

1. COIFFURES

1.1. Le shako :

Le shako porté par les officiers est le même que celui décrit à l'annexe 1 sous 1.1. avec les exceptions suivantes :

- le pompon est en soie argentée de forme ovale ;
- le galon autour du bord supérieur et le galon en V de chaque côté sont en soie argentée :

1.2. Le képi :

a) Aspect du képi :

Le képi est le même que celui décrit à l'annexe 1 sous 1.2. avec les exceptions suivantes :

- La partie arrière n'est pas renforcée sur une hauteur de 2 cm. Le calot d'un diamètre de plus ou moins 18 cm, a une forme circulaire aplatie vers l'arrière.
- La grenade de la gendarmerie grand-ducale (modèle 4) portée entre la jugulaire et le bandeau «Corps d'élite» est tissée en fil argenté.

b) Distinction des grades au képi :

Lieutenant:	Le calot est bordé d'une soutache en argent large de 3 mm et orné d'un noeud hongrois de deux brins en argent large de 3 mm. Le képi porte au-dessus du bandeau «Corps d'élite» une soutache en argent large de 3 mm qui tourne et qui monte.
Lieutenant en premier:	Le calot est bordé d'une soutache en argent large de 3 mm et orné d'un noeud hongrois de deux brins en argent large de 3 mm. Le képi porte au-dessus du bandeau «Corps d'élite» deux soutaches en argent larges de 3 mm, séparées entre elles de 2 mm qui tournent et une qui monte.
Capitaine:	Le calot est bordé d'une soutache en argent large de 3 mm et orné d'un noeud hongrois de deux brins en argent larges de 3 mm. Le képi porte au-dessus du bandeau «Corps d'élite» trois soutaches en argent larges de 3 mm, séparées entre elles de 2 mm qui tournent et deux qui montent.
Major:	Le calot est bordé d'une soutache en argent large de 3 mm et orné d'un noeud hongrois de trois brins en argent larges de 3 mm. Le képi porte au-dessus du bandeau «Corps d'élite» quatre soutaches en argent larges de 3 mm qui tournent dont trois séparées entre elles de 2 mm et celle du haut se porte à 3 mm des autres et trois qui montent.
Lieutenant-Colonel:	Le calot est bordé d'une soutache en argent large de 3 mm et orné d'un noeud hongrois de trois brins en argent larges de 3 mm. Le képi porte au-dessus du bandeau «Corps d'élite» cinq soutaches, la 2e et la 4e en or, les autres en argent, toutes larges de 3 mm qui tournent et 3 en argent qui montent. Elles sont séparées entre elles de 2 mm. La distance entre la troisième et la quatrième est de 3 mm.
Lieutenant-Colonel, Commandant adjoint de la gendarmerie:	Il porte le même képi que le lieutenant-colonel, avec la différence que les cinq soutaches qui tournent sont toutes en argent.

Colonel, Commandant
de la gendarmerie:

Il porte le même képi que le lieutenant-colonel, avec la différence que les cinq soutaches qui tournent sont toutes en argent.

1.3. **Le béret:**

Le béret est le même que celui décrit à l'annexe 1 sous 1.3.

2. **LA TENUE DE SOIREE**

Les officiers peuvent être autorisés à porter une tenue de soirée.

3. **LA TUNIQUE**

a) *Tunique bleue:*

La tunique est de la même coupe que celle décrite à l'annexe 1 sous 2., mais sans crochets.
Au col est fixée la grenade de la gendarmerie grand-ducale (modèle 2).

Les officiers portent la tunique sans ceinturon, à l'exception du ceinturon de cérémonie.

b) *Tunique tergal:*

Pendant la saison d'été les officiers portent la tunique tergal qui est confectionné selon le modèle de l'Armée.

4. **LE PANTALON**

a) Le pantalon est de la même coupe que celui décrit à l'annexe 1 sous 3., mais porte à 3 mm des coutures latérales externes, qui sont munies d'un passepoil en drap de couleur bleu ciel, une double bande noire, chacune large de 5 cm.

b) Le pantalon tergal porté avec la tunique tergal pendant la saison d'été est confectionné selon le modèle de l'Armée.

5. **LA CULOTTE**

La culotte est de la même coupe que celle décrite à l'annexe 1 sous 4.

6. **LE MANTEAU**

Le manteau est le même que celui décrit à l'annexe 1 sous 5.

7. **L'IMPERMEABLE**

L'imperméable est le même que celui décrit à l'annexe 1 sous 6.

8. **LES SURVETEMENTS**

Les survêtements sont les mêmes que ceux décrits à l'annexe 1 sous 7.

9. **LES CHEMISES**

Les chemises sont les mêmes que celles décrites à l'annexe 1 sous 8.

10. **LES CRAVATES**

Les cravates sont les mêmes que celles décrites à l'annexe 1 sous 9.

11. **LES PULLOVERS**

Les pullovers sont les mêmes que ceux décrits à l'annexe 1 sous 10.

12. **L'ECHARPE**

L'écharpe est la même que celle décrite à l'annexe 1 sous 11. L'écharpe peut être également en soie de couleur blanche.

13. **LES GANTS**

Les gants sont les mêmes que ceux décrits à l'annexe 1 sous 12.

14. **LES CHAUSSETTES**

Les chaussettes sont les mêmes que celles décrites à l'annexe 1 sous 13.

15. **LES CHAUSSURES**

Les chaussures sont les mêmes que celles décrites à l'annexe 1 sous 14.

16. **LES INSIGNES DE GRADE**

16.1. **Insignes de grade à porter sur les deux manches de la tunique et du manteau.**

Lieutenant: un galon en argent, modèle français, porté horizontalement, immédiatement au-dessus des parements.

Lieutenant en premier: deux galons en argent, modèle français, portés horizontalement, immédiatement au-dessus des parements.

Capitaine:	trois galons en argent, modèle français, portés horizontalement immédiatement au-dessus des parements.
Major:	quatre galons en argent, modèle français, portés horizontalement, immédiatement au-dessus des parements.
Lieutenant-Colonel:	cinq galons, le deuxième et le quatrième en or, les autres en argent, modèle français, portés horizontalement, immédiatement au-dessus des parements.
Lieutenant-Colonel, Commandant adjoint de la gendarmerie:	porte les mêmes galons que le lieutenant-colonel avec la différence qu'ils sont tous en argent.
Colonel, Commandant de la gendarmerie:	porte les mêmes galons que le lieutenant-colonel avec la différence qu'ils sont tous en argent.

Sur les manches de la tunique, du manteau et de l'imperméable il porte à 20 cm du bord inférieur de la manche, sur fond de feutre noir, une étoile argentée à 5 branches d'un diamètre de 30 mm.

- 16.2. Insignes de grade à porter sur d'autres vêtements, sur les pattes d'épaule et les passants :
Mêmes galons que ceux décrits sous 16.1. ci-dessus, mais réduits proportionnellement.

17. LES ACCESSOIRES

17.1. Les ceinturons :

17.1.1. Le ceinturon en cuir :

Le ceinturon en cuir est le même que celui décrit à l'annexe 1 sous 16.1.1.

17.1.2. Le ceinturon de cérémonie :

Modèle 1 -

Ce ceinturon est le même que celui décrit à l'annexe 1 sous 16.1.4.

Modèle 2 -

Le ceinturon est le même que celui décrit à l'annexe 1 sous 16.1.4., mais sans boucle métallique.

17.1.3. Le baudrier :

Le baudrier est le même que celui décrit à l'annexe 1 sous 16.1.3.

17.1.4. Le ceinturon pour pantalon et culotte :

Le ceinturon est le même que celui décrit à l'annexe 1 sous 16.1.5.

17.2. L'écu avec l'emblème de la gendarmerie grand-ducale :

L'écu est le même que celui décrit à l'annexe 1 sous 16.2.

17.3. Les boutons :

Les boutons sont les mêmes que ceux décrits à l'annexe 1 sous 16.3.

17.4. Les boutons de manchettes :

Les boutons de manchettes sont les mêmes que ceux décrits à l'annexe 1 sous 16.4.

17.5. L'épingle de cravate :

L'épingle de cravate est la même que celle décrite à l'annexe 1 sous 16.5.

17.6. Les signes distinctifs :

Les signes distinctifs sont les mêmes que ceux décrits à l'annexe 1 sous 16.6.

17.7. Les trèfles (épaulettes) et aiguillettes :

Les épaulettes et aiguillettes sont en fil tressé argenté; les épaulettes sont munies du monogramme du Souverain surmonté de la couronne grand-ducale, haut de 4,5 cm.

17.8. Epaulettes pour chemise d'été :

Les épaulettes sont les mêmes que celles décrites à l'annexe 1 sous 16.8.

17.9. Passants :

Les passants sont les mêmes que ceux décrits à l'annexe 1 sous 16.9.

17.10. L'emblème de la gendarmerie :

L'emblème est le même que celui décrit à l'annexe 1 sous 16.10.

17.11. La grenade de la gendarmerie :

La grenade est la même que celle décrite à l'annexe 1 sous 16.11.

17.12. Sabre avec accessoires :

17.12.1. Le sabre :

Le sabre, modèle d'infanterie française, se compose d'une garde, d'une poignée, d'une lame à un tranchant et d'un fourreau.

La garde, partie qui sert à couvrir la main, est en métal blanc inoxydable ciselé.

La poignée est constituée vers la garde et sur les deux côtés d'une matière synthétique de couleur brun foncé avec filament en acier et renforcée sur la partie postérieure en métal blanc inoxydable.

La lame, de longueur variable, suivant la taille du porteur, comporte un seul tranchant. Sa largeur à la garde est de 24 mm, puis diminue progressivement vers le bas du sabre pour se terminer en pointe. Elle est en métal blanc inoxydable.

Le fourreau, d'une longueur variable, est en métal blanc inoxydable. Il est pourvu de deux anneaux métalliques distants de 17 cm, dont le premier se trouve à 8,5 cm du bord supérieur du fourreau, et qui servent de points d'attache au porte-sabre. La largeur du bord supérieur du fourreau étant de 34 mm, celui-ci se rétrécit progressivement pour se terminer par un appendice large de 35 mm et long de 15 mm à la pointe du fourreau.

17.12.2. Les accessoires :

La dragonne, d'une longueur totale de 48 cm se compose d'un ruban double et d'un gland. Le ruban, d'une longueur de 40 cm et d'une largeur de 2 cm, est en tissu argenté doublé du même et entrecoupé par trois raies longitudinales de couleur bleue d'un millimètre de largeur et distantes les unes des autres de 4 mm.

Le gland, dont la partie supérieure, qui est rattachée au ruban, porte au recto et au verso le monogramme du Souverain, est en fil argenté; le dessous du gland est en fil bleu clair.

Le porte-sabre se compose d'une ceinture et de deux courroies. La ceinture, en tissu bleu doublé du même et renforcé, est large de 2,8 cm et longue de 75 cm, se terminant, d'un côté, par une languette en cuir brun longue de 25 cm et, de l'autre côté, par une boucle en cuir brun et en métal de 8 cm de longueur.

Les courroies, respectivement longues de 48 cm et de 32 cm, ont une largeur de 2,8 cm; la face antérieure est en fil argenté avec, au milieu, une raie bleue de 1 mm sur toute la longueur tandis que la face postérieure est en cuir renforcé de couleur bleu foncé. La face antérieure comporte une boucle métallique argentée; la face postérieure comporte une boucle en cuir brun et en métal servant de point de suspension du sabre.

ANNEXE 4:

Description des vêtements et accessoires de l'uniforme des officiers féminins.

1. COIFFURES

1.1. **Le shako :**

Le shako est le même que celui décrit à l'annexe 3 sous 1.1.

1.2. **Le béret :**

Le béret est le même que celui décrit à l'annexe 1 sous 1.3.

1.3. **Le chapeau :**

a) *Aspect du chapeau :*

Le chapeau est le même que celui décrit à l'annexe 2 sous 1.3. a).

b) *Distinction des grades au chapeau :*

Les officiers féminins portent les mêmes distinctions des grades au chapeau que ceux décrits à l'annexe 3 sous 1.2.b) en ce qui concerne les officiers masculins à l'exception des noeuds hongrois et des soutaches montantes.

2. LA TENUE DE SOIRÉE

Les officiers peuvent être autorisés à porter une tenue de soirée.

3. LA TUNIQUE

Les tuniques sont de la même coupe que celles des officiers masculins décrites à l'annexe 3 sous 3., mais adaptées aux formes du corps féminin.

Les dimensions des poches peuvent être réduites.

4. LE PANTALON

Les pantalons sont de la même coupe que ceux des officiers masculins décrits à l'annexe 3 sous 4., mais adaptés aux formes du corps féminin.

5. LA CULOTTE
La culotte est de la même coupe que celle décrite à l'annexe 1 sous 4., mais adaptée aux formes du corps féminin.
 6. LA JUPE-CULOTTE
La jupe-culotte est la même que celle décrite à l'annexe 2 sous 5., mais porte à 3 mm des coutures latérales externes, qui sont munies d'un passepoil en drap de couleur bleu ciel, une double bande noire, chacune large de 5 cm.
 7. LA JUPE
 - a) La jupe est la même que celle décrite à l'annexe 2 sous 6. et porte comme la jupe-culotte une double bande noire, chacune large de 5 cm.
 - b) Avec l'uniforme tergal les officiers féminins peuvent porter une jupe tergal.
 8. LE MANTEAU
Le manteau est de la même coupe que celui décrit à l'annexe 1 sous 5., mais adapté aux formes du corps féminin.
 9. L'IMPERMEABLE
L'imperméable est de la même coupe que celui décrit à l'annexe 1 sous 6.
 10. LES SURVETEMENTS
Les survêtements sont de la même coupe que ceux décrits à l'annexe 1 sous 7.
 11. LES CHEMISES
Les chemises sont de la même coupe que celles décrites à l'annexe 1 sous 8., mais adaptées aux formes du corps féminin.
 12. LES CRAVATES
Les cravates sont les mêmes que celles décrites à l'annexe 1 sous 9.
 13. LES PULLOVERS
Les pullovers sont les mêmes que ceux décrits à l'annexe 1 sous 10.
 14. L'ECHARPE
L'écharpe est la même que celle décrite à l'annexe 1 sous 11. L'écharpe peut être également en soie de couleur blanche.
 15. LES GANTS
Les gants sont les mêmes que ceux décrits à l'annexe 1 sous 12.
 16. LES CHAUSSETTES ET LES BAS
 - 16.1. Les chaussettes sont les mêmes que celles décrites à l'annexe 1 sous 13.
 - 16.2. Les bas et les collants sont de couleur chair, en tissu sans fantaisie et sans couture.
 17. LES CHAUSSURES
 - 17.1. **Souliers bas:**
Ils sont du même modèle que ceux décrits à l'annexe 2 sous 17.1.
 - 17.2. **Bottes en cuir noir:**
Elles sont du même modèle que celles décrites à l'annexe 2 sous 17.2.
 - 17.3. **Bottines de combat:**
Elles sont du même modèle que celles décrites à l'annexe 1 sous 14.4.
 - 17.4. **Bottes en caoutchouc:**
Elles sont du même modèle que celles décrites à l'annexe 1 sous 14.5.
 18. LES INSIGNES DE GRADE
Les insignes de grade sont décrits à l'annexe 3 sous 16.
 19. LES ACCESSOIRES
Les accessoires sont décrits à l'annexe 3 sous 17.
-